ANNEXE 2 : CALENDRIER DES STAGES A CANDIDATURE INDIVIDUELLE SUR ET HORS TEMPS SCOLAIRE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Identifiant GAÏA** | **Libellé** | **Dates 2022-2023****(susceptibles d’être modifiées)** |
| **Sur temps scolaire** |
| 22D0901110 | di01 - Parcours Arts, corps et langages au cycle 1 | 23, 24/02 ; 2, 3, 9 et 10/03/2023 |
| 22D0901111 | di02 - Parcours hétérogénéité au cycle 3 | 24, 25/11 ; 1, 2, 8 et 9/12/2022 |
| 22D0901130 | di03 - Parcours Sciences et musique au cycle 3 | 1 jour sur temps scolaire (9/06/2023) et 2 jours sur les animations (30/11/2022, 5/01, 22/03, 5/04/2023) |
| **Hors temps scolaire** |
| 22D0901131 | dh01 – Information des candidats à la Liste d’Aptitude des Directeurs | Lundi 17/11/2022 à 17h30 |
| 22D0901133 | dh03 – Violences, conflits et communication | Lundi 6 et mardi 07/02/2023 |
| 22D0901037 | ah01 - Parcours de préparation à la certification complémentaire en allemand | 1 mercredi fin octobre 2022, 1 mercredi courant decembre2022/janvier 2023 |
| 22D0901038 | ah02 - Journée nationale la main à la pâte | 9 novembre 2022 |
| 22D0901042 | id03 - Préparation Certification complémentaire FLS 2023 | Dates communiquées ultérieurement |
| 22D0901060 | ih01 - Adapter ses cours aux élèves dys | Dates communiquées ultérieurement |
| 22D0901061 | ih02 - Faire vivre l'égalité - stéréotypes HF (16/11 de 9h à 10h30) | 16/11/2022 |
| 22D0901062 | ih03 - Cap école inclusive, BEP | 16/11/2022 |
| 22D0901075 | rh01 - FIR Maîtriser les outils de la mobilité professionnelle | 11 et 25/01/2023 après-midi ; 18/11/2022 ou 22/02/2023 après-midi ; 10/11/2022 ou 8/03/2023 ; 11/01, 01/02, 22/02 après-midis |

Le stage « dh03-Violences, conflits et communication » se déroulera durant les deux premiers jours des congés de février 2023.

Conformément à la règlementation, la participation des stagiaires pendant les congés scolaires est rémunérée à hauteur de 20 euros bruts par heure, dans la limite d’un montant plafond de 120 euros par journée (Décret 2019-135 et arrêté du 6 septembre 2019).

Codage des dispositifs

Chaque dispositif est repéré à l’aide de deux codes distincts :

- l’identifiant, du type 22D090\*\*\*\*. Ce code sera nécessaire lors de votre inscription.

- un code en début de titre de dispositif de type ad01, dd03, di10… Ce codage donne quelques informations sur les dispositifs.

La première lettre précise si le dispositif est académique (a), départemental (d), interdegré (i) ou réseau (r).

La deuxième lettre, située juste avant les deux chiffres est importante :

Codage a : désigne les dispositifs liés à l’ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés).

Codage d : désigne les dispositifs à public Désigné. Inutile de faire acte de candidature sur ces dispositifs.

Codage f : désigne les formations de Formateurs.

Codage h : désigne les dispositifs Hors temps scolaire

Codage i : désigne les dispositifs à candidature Individuelle sur le temps scolaire

Codage g : groupe de travail

Ce sont pour la plupart les stages de type di (stages départementaux à candidature individuelle) et dh (stages départementaux hors temps scolaire) qui vous concerneront.